

14^e

mardi 26
et mercredi 27
novembre 2019

Congrès National de l'Animation et de l'Accompagnement en Gériatrie



BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à :
CNAAG 2019 - COMM santé
76, rue Marcel Sembat
33323 Bègles Cedex
Tél. 05 57 97 19 19
info@comm-sante.com

Identité

M. Mme

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail obligatoire

L'inscription ne sera effective qu'avec la transmission de l'email direct du participant

Fonction

Secteur animation :

- Animateur-cadre (DE, DES, DEFA, ...)
- Animateur technicien (BP, BEATEP, ...)
- Faisant fonction d'animateur, aide-animateur et BAPAAT
- En formation d'animateur, stagiaire

Secteur éducatif :

- Assistant social
- Educateur, moniteur-éducateur
- AMP
- Auxiliaire de vie sociale, aide à domicile, ...

Secteur santé :

- Médecin, médecin gériatre, médecin coordonnateur

- Infirmier, cadre de santé, infirmier coordonnateur
- Psychologue
- Rééducateur, kinésithérapeute, ergothérapeute
- Aide-soignant, ASG
- Agent hospitalier, agent de service

Autres :

- Directeur, directeur adjoint, DRH
- Personnel administratif

Intervenants non-professionnels :

- Élu
- Famille, proche, aidant
- Bénévole
- Autre

Structure

- Structure hébergement médicalisée (hôpitaux, EHPAD, SSR, ...)
- Structure hébergement non-médicalisée (résidences services, résidences autonomie, ...)
- Service d'aide à domicile
- Service intermédiaire (vacances, hébergement temporaire, accueil de jour, ...)
- Services des collectivités locales (communes, CCAS, CICAS, départements, ...)
- CLIC et autres coordinations
- Service ou association culturel ou de loisirs

À remplir dans le cadre d'une prise en charge

Structure

Adresse de facturation

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail obligatoire

Attention : ne remplace pas l'email du participant. La confirmation de son inscription vous sera également adressée par e-mail.

Numéro d'agrément formation continue COMM Santé 723 304 095 33

Tarif formation continue : Souhaite recevoir une convention

Transport : Souhaite recevoir un fichet de réduction SNCF



Données générales

Où avez-vous eu connaissance du congrès ? (plusieurs réponses possibles)

Par internet (sites ou mails)

- Au près du GAG (site ou newsletter)
- Sur le site internet du congrès
- Publicité mail
- Autre information internet, précisez :

Par courrier ou par programme

- Programme courrier
- Via mon établissement
- Presse, précisez :
- Autre information papier, précisez :

Autres moyens d'information

- Bouche à oreille
- Via une association locale d'animateurs
- Journées GAG-TOUR, salons GAG ou autres manifestations
- Autre, précisez :

**Avez-vous participé
aux éditions précédentes ?**
(plusieurs réponses possibles)

- Avant 2017
- En 2017
- En 2017 et 2018
- En 2018
- C'est la première fois que je participe au congrès

Tarifs d'inscription

1 - Droits d'inscription	Tarifs jusqu'au 11 septembre 2019		Tarifs à partir du 12 septembre 2019	
	1 journée : <input type="checkbox"/> 26/11 <input type="checkbox"/> 27/11	2 journées	1 journée : <input type="checkbox"/> 26/11 <input type="checkbox"/> 27/11	2 journées
Tarif général	<input type="checkbox"/> 250€	<input type="checkbox"/> 360€	280€	<input type="checkbox"/> 390€
Tarif formation continue	<input type="checkbox"/> 280€	<input type="checkbox"/> 390€	310€	<input type="checkbox"/> 420€
Tarif membres GAG*	<input type="checkbox"/> 160€	<input type="checkbox"/> 290€	<input type="checkbox"/> 200€	<input type="checkbox"/> 320€
Tarif abonnés Culture à vie*	<input type="checkbox"/> 225€	<input type="checkbox"/> 335€	<input type="checkbox"/> 255€	<input type="checkbox"/> 365€

* Pour bénéficier du tarif membre, merci de nous fournir une copie de votre carte d'adhérent ou de votre modalité de rattachement au GAG ou à Culture à vie. Pour les groupe de plus de 15 personnes nous consulter.

Attention : seules les demandes d'inscription accompagnées du paiement ou certifiées prises en charge seront traitées.

Toutes les inscriptions individuelles devront être réglées impérativement dans les 15 jours qui suivent l'inscription.

Forfait comprenant : conférences, ateliers, documents du congrès, exposition, déjeuners-cocktails et pauses sur l'espace exposition.

Sous-total 1.....€

2 - Adhésion :

- Je souhaite adhérer au Groupement des Animateurs en Gérontologie (25€) et ainsi bénéficier des tarifs d'inscription préférentiels membres du GAG.

Sous-total 2.....€

Montant total

(sous total 1 et 2).....€

Les carrefours d'échanges seront communiqués ultérieurement.

Mode de règlement

NB : les bulletins sans justificatif de paiement ne pourront pas être pris en considération.

Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone.

- Par chèque bancaire à l'ordre de **COMM santé – Congrès CNAAG 2019**
- Par virement bancaire : BPSO Bordeaux Jean Jaurès
Code banque : 10907 - Code guichet : 00001
N° de compte : 42421287711 - Clé RIB : 38 - IBAN : FR76 1090 7000 0142 4212 8771 138
DOMICILIATION : BPCA BX TOURNY - SWIFT : CCB PFRPPBDX
Précisez le congrès et le nom du participant lors du virement (exemple: CNAAG19 - XXXX)

Date :/...../.....

Signature

Cachet

Assurance et responsabilités

L'agence COMM santé ne peut pas être tenue pour responsable de l'interruption ou de l'annulation du congrès survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de sa volonté (force majeure). En cas d'annulation, les conditions d'annulation du congrès s'appliqueront. L'inscription au congrès implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation. Il est recommandé aux participants d'obtenir la couverture assurance adéquate pour leur voyage (santé, accident, rapatriement, annulation) avant de partir.

Conditions d'annulation

A partir du 4 octobre 2019, aucun remboursement ne sera effectué. L'annulation doit être adressée par courrier. Les remboursements seront tous effectués après la date de la manifestation. Tout événement extérieur entravant le bon déroulement de cette manifestation ne donnera lieu à aucun remboursement. Seule une annulation signifiée (par lettre, télécopie, e-mail) au Secrétariat du congrès avant le 3 octobre 2019 minuit entraînera la non-facturation auprès des structures et le remboursement des sommes versées, déduction faite de 30 euros pour frais de dossier.